



# MEMO SOCIAL

2024 - 2025

Guide pratique de l'Union Départementale CGT  
du Rhône et de la Métropole de Lyon

# Sommaire

**L' ORGANISATION DE LA CGT DANS VOTRE DEPARTEMENT**

**3**

**UNION LOCALE OU UNION SYNDICALE, OÙ ALLER ?**

**14**

**TOUT SUR LE CSE**

**22**

**LA FORMATION SYNDICALE**

**23**

**LA PRESSE CGT**

**25**

**POUR DEFENDRE VOS DROITS**

**31**

**10 BONNES RAISONS DE REJOINDRE LA CGT**

**36**



Vous avez entre les mains la 7<sup>ème</sup> édition du Mémo Social de la CGT du Rhône pour les années 2023–2024. Cet outil est notamment destiné à vous donner des informations sur notre organisation syndicale, ses revendications, pour gagner un nouveau statut du travail salarié qui garantisse des droits à chacun tout au long de sa vie professionnelle.

**Dans ce Mémo Social, vous trouverez :**

- L'ensemble des coordonnées de nos Unions Locales (UL) et de nos Unions Syndicales (US) où vous pourrez vous adresser lorsque que vous rencontrerez un problème.
- La liste de nos conseillers du salarié qui vous permettra, en cas de licenciement dans une entreprise qui ne dispose pas de représentants du personnel, de prendre rendez-vous avec un de nos militants qui pourra vous accompagner.

Vous trouverez également des informations concernant les conseils de prud'hommes, vos droits en matière d'accès à la santé, au logement, défense du consommateur ainsi que des modèles de lettres.

Plus que jamais, les travailleurs et les citoyens ont besoin d'être défendus ! En effet, ces dernières années, nous avons subi la remise en cause d'acquis sociaux avec les différents plans d'austérité imposés par les gouvernements successifs. La crise économique liée à celle de la COVID-19 bouleverse le monde du travail avec sa cohorte de fermetures d'entreprises, de plans de licenciements, l'explosion du chômage, la précarité qui touche une frange toujours plus importante de la population.

Malgré ce sombre paysage, de nombreux salariés ont mené, sous l'égide de la CGT, des luttes pour défendre leurs emplois, leurs conditions de travail, etc. auxquelles s'ajoutent également les actions des retraité-es et des privés d'emploi.

En parallèle à ces actions, notre organisation syndicale fait de nombreuses propositions qui permettraient de conserver et d'améliorer nos acquis en termes de salaires, emplois et retraites. Ces trois sujets – indissociables les uns des autres – seront notre cheval de bataille pour les années à venir.

C'est dans cet esprit que la CGT du Rhône vous donne rendez-vous dans la rue pour des actions et manifestations afin d'exiger du gouvernement et du patronat l'arrêt des plans d'austérité, de licenciements, de fermetures d'entreprises et la mise en œuvre d'une politique de relance qui doit passer inévitablement par la création d'emplois, avec des salaires permettant à chacun et chacune de vivre dignement pendant son activité et sa retraite.

La CGT agira et se positionnera toujours dans l'intérêt général de l'ensemble des salarié-es, qu'ils soient dans une grande ou très petite entreprise.

Depuis plus d'un siècle en France, les syndicats jouent un rôle important. En revanche, la faiblesse actuelle du nombre de syndiqués est un handicap pour leur action. Pourtant, se syndiquer permet de défendre collectivement ses intérêts, d'agir contre les injustices, de ne pas rester isolé face à son patron ou sa hiérarchie et d'être plus forts, ensemble le syndicat joue un rôle d'acteur social dans l'entreprise et la société. C'est un contre-pouvoir indispensable.

Alors pour toutes ces raisons – et bien d'autres encore que vous pouvez découvrir en feuilletant ce Mémo Social – vous avez vous aussi, toute votre place à la CGT. Pour cela, il vous suffit de prendre contact avec un militant CGT de votre connaissance ou avec des structures de la CGT dont vous avez les coordonnées dans ce Mémo Social.

À très bientôt...

**João PEREIRA AFONSO**  
**Secrétaire Général UD CGT 69**

# L' Union Départementale CGT

**L' Union Départementale** est un lieu de convergences, de coordination, d'informations et de ressources, pour toutes les organisations syndicales CGT du Rhône.

Structure interprofessionnelle et intercatégorielle (salarié-es, actifs-ve, retraité-es, avec ou en recherche d'emploi) l'Union Départementale met ses militants à disposition de ses structures syndicales départementales, pour animer l'activité CGT du territoire.

L'Union Départementale assure l'expression de la CGT auprès des pouvoirs publics (Préfecture, Grand Lyon), économiques (chambres patronales) et politiques (Conseil général) du Rhône.

Elle contribue aux travaux et à l'action de la Confédération Générale du Travail.

Elle constitue en outre, avec les onze autres Unions Départementales de la région, le Comité régional CGT. Celui-ci a vocation à intervenir, agir, contester, proposer, sur l'ensemble des sujets faisant l'objet de décisions des services de l'État en région, du Conseil régional et de diverses organisations (patronales, associatives.).

## Union Départementale CGT 69

215 cours Lafayette 69006 Lyon -

Tél. : 04 72 75 53 53 - Fax : 04 72 75 53 53 59

courriel : [ud69@cgt.fr](mailto:ud69@cgt.fr)

Site internet : <https://ud69.reference-syndicale.fr/>



### Accès transport en commun :

SNCF : gare Part Dieu à 200 m

TCL : Métro ligne B

Arrêt Part Dieu ou Brotteaux

Tramway ligne T1, T3 et T4

Bus ligne C1, C2, C3, C6, C7, C13, 25, 37, 38, 70,

Arrêt Part Dieu Vivier Merle

### ACCUEIL

Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

# L' ORGANISATION DE LA CGT DANS VOTRE DEPARTEMENT

## L' UGICT CGT ( Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens CGT)

### La CGT pour les ingénieurs, cadres et techniciens



#### L'UGICT-CGT ? Pourquoi des cadres à la CGT ?

**L' Union Générale des Ingénieurs, Cadres, Techniciens (UGICT-CGT)** est l'organisation de la CGT spécifique à ces catégories. Elle regroupe les salarié-es ingénieur-es, cadres, technicien-nes et agents de maîtrise en activité ou privé-es d'emploi, en vue d'assurer avec eux la défense de leurs droits et intérêts professionnels, moraux et matériels, sociaux et économiques, individuels et collectifs.

Avec son UGICT, la CGT nous invite à prendre toute notre place dans cet espace de liberté, de dialogue, d'échange et d'action pour nous permettre de décider des choix et orientations de nos syndicats.

Dans le contexte actuel, le respect de nos droits et la reconnaissance de la valeur de notre travail est plus que jamais d'actualité. Ingénieur-es, cadres, professions techniciennes, nous travaillons ensemble, nous pouvons agir ensemble.

L'Ugict est membre de Eurocadres, organisation affiliée à la CES (Confédération Européenne des syndicats), afin de travailler à de réels droits sociaux en Europe loin du dumping social. Nous sommes signataires du « manifeste pour la responsabilité des cadres ». Nous sommes également membres de l'Union Networks International, afin de mieux développer les convergences revendicatives avec d'autres organisations syndicales de cadres au niveau mondial.



Pour le droit à la déconnexion

<https://ugictcgt.fr/guide-du-droit-a-la-deconnexion/>



<https://lenumeriqueautrement.fr/>



<https://teletravail.ugictcgt.fr/>

#### L'Ugict est en pointe sur les questions :

- Sur le **droit à la déconnexion**,
- Sur l'utilisation des **outils numériques** au service des salarié-es,
- Du management ou des ressources humaines ou encore sur la question des **Forfaits Jours**.
- **Du Télétravail**

# L' ORGANISATION DE LA CGT DANS VOTRE DEPARTEMENT



L'Ugict est aussi membre fondateur de la **Maison des Lanceurs d'Alerte** pour une société transparente et une Démocratie au service du bien commun et non des lobbies.

## Dans le Rhône et la métropole de Lyon, ce sont **4500** syndiqué-es qui peuvent se revendiquer de **l'UGICT** et de la **CGT** et agir pour :

- Obtenir la reconnaissance des diplômes et des qualifications dans les salaires et les responsabilités,
- Obtenir des droits individuels et collectifs pour faire valoir notre rôle contributif et notre éthique professionnelle,
- Agir ensemble pour une réelle réduction du temps et des charges de travail,
- Défendre le statut d'encadrement et la validation des années d'études pour les droits à la retraite,
- Faire respecter l'égalité entre les femmes et les hommes,
- Mettre fin au Wall Street Management et développer une démarche de management alternatif.

### **UGICT CGT 69**

215 cours Lafayette 69006 Lyon

courriel : [ugict@cgt69.com](mailto:ugict@cgt69.com)

Tél. : 04 72 75 53 53 et ou 06 44 21 81 86

Permanence : Tous les premiers et troisièmes jeudis de chaque mois de 9h à 12h



# L' ORGANISATION DE LA CGT DANS VOTRE DEPARTEMENT

## L' UNION SYNDICALE DES RETRAITES CGT 69

Quitter le monde du travail n'implique pas la disparition de revendications. Il n'y a pas de retraite pour l'action. Les salariés actifs et "retraités actifs" ont de plus en plus de revendications à défendre, et, seul le rapport de forces permet des avancées.

Les retraités sont en train de prendre un poids important (30 à 40 % des salarié-es feront valoir leur droit à la retraite dans les prochaines années) dans une société éclatée qui remet en cause le principe même de la solidarité.

Or nous voulons, à la CGT, une société qui développe la solidarité, qu'elle soit intergénérationnelle, entre malades et bien portants, entre salarié-es ayant un emploi et salarié-es privé-es d'emploi...

La CGT retraités, bien intégrée dans la CGT toute entière, permet de mieux travailler cette solidarité intergénérationnelle et dépasser les contradictions qui peuvent exister.

La CGT est en capacité de développer des actions communes de solidarité. Ce que les associations de retraité-es uniquement préoccupées des revendications des retraité-es ont plus de mal à faire.

Vous êtes préretraité(e), retraité(e), veuf ou veuve, pour le présent et pour l'avenir l'USR CGT du Rhône est à votre disposition.



### USR-CGT 69

215 cours Lafayette 69006 Lyon

Tél. : 04 72 75 53 41 - Fax : 04 72 75 53 59

courriel : [usr69@cgt.fr](mailto:usr69@cgt.fr)



## L' ORGANISATION DE LA CGT DANS VOTRE DEPARTEMENT

# Les Comités CGT des Travailleurs Privés d'Emploi et Précaires

**A**u sein de la CGT et du paysage social français, les comités de chômeurs CGT représentent une forme d'organisation spécifique.

La CGT a choisi de se doter de cette organisation, afin de permettre aux chômeuses et aux précaires de défendre et d'améliorer leurs droits, d'exprimer et d'agir pour les droits fondamentaux communs à chaque salarié-e actif-ve avec ou privé-e d'emploi.

Alors que le chômage se généralise et que les patrons n'hésitent plus à licencier, l'organisation des travailleurs privés d'emploi est une nécessité pour la conquête de nouveaux droits.

La CGT se bat ainsi pour l'inclusion du risque chômage dans la Sécurité Sociale, avec comme objectif l'indemnisation de 100 % des chômeurs à 100 % de leur ancien salaire, et jamais en dessous du SMIC CGT !

Les comités de travailleurs privés d'emploi et précaires tiennent des permanences juridiques et interviennent régulièrement afin d'assurer la défense collective des droits, régulièrement attaqués par les réformes de l'assurance-chômage, mais aussi les erreurs récurrentes de Pôle Emploi, le service public de l'emploi s'orientant désormais vers la répression des travailleurs privés d'emploi. Rappelons néanmoins que le responsable du chômage est bien le patronat ! Celui qui licencie et ferme les entreprises trop peu profitables.

En se dotant d'une telle organisation, la CGT se donne les moyens de la continuité syndicale. Ainsi, les travailleurs privés d'emploi qui en retrouvent un seront réorientés vers leur nouveau syndicat, tandis que les syndiqué-es privé-es d'emploi momentanément disposeront également d'une organisation à même de défendre et faire vivre leurs revendications.

C'est dans l'union entre travailleurs privés d'emploi et en emploi que de nouveaux droits seront conquis. A cette fin, les comités CGT de travailleurs privés d'emploi et précaires travaillent également en lien avec les syndicats CGT afin de réclamer de l'embauche au patronat, rappelant que le droit au travail est une revendication historique du mouvement ouvrier ! Parmi ces initiatives, retenons par exemple les bureaux d'embauches, où les travailleurs d'une entreprise viendront réclamer des emplois supplémentaires dans les services et ateliers ou le sous-effectif devient intolérable. C'est en réalisant que le chômage et la principale arme du patronat contre les travailleurs que la bataille pourra être menée au mieux !



# Comités CGT Privés d'Emploi et Précaires du Rhône

## Union Locale CGT Lyon 1-2-4

1 rue Quivogne - 69002 LYON - Tél. : 04 78 42 34 04 - Email : ul124cgtlyon@orange.fr

Permanences Mardi : 10h30-12h30 / 14h30-17h30

Permanences Jeudi : 10h00 - 12h30 / 14h30 - 17h30

## Union Locale Saint-Priest

1 bis Laurent Bonnevey - Tél. : 04 78 20 15 56 - Email : ul.cgtstpriest69800@gmail.com

Permanence les Mercredi : 14h30 -17h

## Union Locale CGT Lyon 7-8

151 rue Bataille - Tél. : 04 78 74 98 95 - Email : ul7.8cgt@orange.fr

Sur rendez vous



# GUIDE DES DROITS du travailleur privé d'emploi

édition 2020



ÉDITÉ PAR LE COMITÉ NATIONAL CGT  
DES TRAVAILLEURS PRIVÉS D'EMPLOI ET PRÉCAIRES

**Lire et télécharger le guide sur le kiosque :**

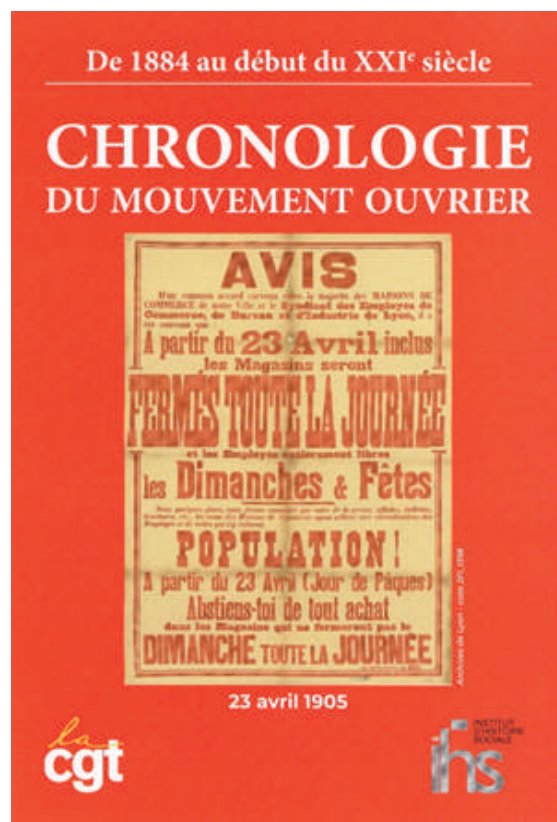
<https://syndicoop.fr/kiosque/journal/guide-des-droits-du-travailleur-prive-demploi/>



# Institut Histoire Sociale CGT 69

## Nos objectifs :

1. La collecte d'informations, de documents de toute nature se rattachant à l'histoire sociale du département.
2. Leur conservation et exploitation à des fins de formation, de recherches historiques, de publications, de mise en œuvre d'études et d'organisation de rencontres permettant le débat et la mise en lien avec l'actualité sociale actuelle.
3. L'information et la formation des militants syndicaux, des salariés, des étudiants et de toutes organisations intéressées par l'histoire sociale.
4. Une coopération avec les chercheurs ou universitaires travaillant dans notre champ de compétences.



## BULLETIN D'ADHESION IHS CGT 69

Nom : ..... Prénom : ..... Organisation : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél : ..... Courriel : .....

Adhésion pour l'année civile : Individuel CGT : 27 € - Structure CGT : 57 €  
Individuel hors CGT : 42 € - Hors structures CGT : 60 € - Etudiants : 18 €

## Institut Histoire Sociale CGT 69

Bourse du Travail - salle 18 - Place Guichard - 69003 LYON

Tél. 04 78 62 01 28

Courriel : ihscgt69@gmail.com

Site : ihscgt69.org



# Collectif Sans papier CGT 69

**L**a lutte contre les discriminations et le racisme est une des valeurs fondamentales de la CGT.

Le collectif de lutte contre les discriminations et le racisme de l'UD CGT du Rhône aide les syndicats à se saisir de l'ensemble de ces questions.

La lutte pour la régularisation des travailleurs sans papiers se développe dans le Rhône depuis 2008. Dans le Rhône, la CGT et ces travailleurs ont créé une structure qui a pour objectif la régularisation des travailleurs sans papier et la défense de leurs droits.



## **COLLECTIF SANS PAPIER CGT 69**

215 cours Lafayette 69006 Lyon

Tél. : 04 78 52 73 29 - Fax : 04 72 75 53 53 59

courriel : [crsp@cgt69.com](mailto:crsp@cgt69.com)

Permanence : lundi, mercredi et vendredi de 10h à 11h15

mardi et jeudi de 10h à 11h30 puis 15h00 à 16h30



# ELAN SYNDICAL DU RHÔNE

## CLUB OMNISPORT

### Saison 2023-2024

# SPORT POPULAIRE



## NOS ACTIVITES MIXTES



### Football à 7 mixte

Vendredi 18h30-21h  
Stade Dumont Lyon 8



### Boxe et Self-Defense

Mercredi 20h-22h  
Espace Pressensé Lyon 8



### Pétanque

Vendredi 18h30-20h  
Stade Dumont Lyon 8



### Running

Mardi soir (lieux variables)  
Participation à des foulées



## Séances d'essai possible

Une adhésion vous donne accès à toutes les activités

CONTACTEZ  
NOUS

@ [contact@esr69.fr](mailto:contact@esr69.fr)

Tarifs sur notre site

Tarifs réduits "partenaires" pour les adhérent-es CGT

[www.esr69.fr](http://www.esr69.fr)

# L' ORGANISATION DE LA CGT DANS VOTRE DEPARTEMENT

## COLLECTIF EGALITE FEMMES-HOMMES



Le collectif *Tous des Lyonnnes* de l'UD CGT du Rhône et de la Métropole réunit les femmes et les hommes qui militent plus particulièrement pour que l'égalité devienne une réalité au travail comme dans le vie.

Le collectif est là pour apporter aux syndicats les outils nécessaires pour mener à bien cette lutte : formations, journées d'étude, assistance, retours d'expérience.

- Pour l'égalité professionnelle
- Contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

## COLLECTIF TOUS DES LYONNES

215 cours Lafayette 69006 Lyon -

Tél. : 04 78 52 73 29 - courriel : [tousdeslyonnnes@cgt69.com](mailto:tousdeslyonnnes@cgt69.com)

Pour tout savoir sur l'égalité professionnelle

Site national : <http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/>



## L' ORGANISATION DE LA CGT DANS VOTRE DEPARTEMENT

# L'INDECOSA - CGT Métropole de Lyon et Rhône

## L'INDECOSA-CGT

(**Information** **Défense** **des**  
**Consommateurs** **Salariés**) est une association loi 1901 créée par la Confédération Générale du Travail en 1979 Son principal objectif est la défense de tous les consommateurs du salarié au retraité. Elle pratique ainsi la défense individuelle et/ou collective.

Reconnue et agréée par l'État comme représentative, elle participe aux principales instances de concertation où sont débattues avec les professionnels sous l'arbitrage des pouvoirs publics, les intérêts des consommateurs.

Ouverte à tous l'INDECOSA-CGT est ainsi amenée à prendre en compte les litiges soulevés par ses adhérents et le cas échéant les accompagner en justice. Elle se finance grâce aux cotisations versées par ses adhérents, par des subventions versées par l'État, la vente de sa revue bimestrielle « IN Magazine », ainsi que de diverses publications d'information et de matériels.

Son activité est placée sous la responsabilité de son Conseil d'Administration comprenant des membres fondateurs, des représentants des associations départementales, se réunissant au moins trois fois par an, et d'un bureau se réunissant chaque mois. Elle tient son assemblée générale ordinaire tous les ans et une assemblée générale triennale qui fixe les orientations pour la durée suivante.

Elle est présente sur l'ensemble du territoire français, avec plus de 280 points d'accueils réparties dans les départementales, villes et parfois au cœur d'une entreprise dans le cadre des activités du CSE. Chaque année, elle prend en compte et traite des milliers de litiges liés à ses domaines d'intervention.

Ces principales missions s'articulent autour des points suivants :

Transport et mobilité - Banque et argent - Habitat et logement - La santé et l'accès aux soins.

## INDECOSA - CGT

Metropôle de Lyon et Rhône

215 cours Lafayette 69006 Lyon

Tél. 06 08 87 48 85 - courriel : [indecosa.cgt69@netcourrier.com](mailto:indecosa.cgt69@netcourrier.com)



# UNION LOCALE OU STRUCTURE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE, OÙ ALLER ?

**P**our être le plus efficace possible, les syndicats CGT des entreprises se sont dotés de structures professionnelles territoriales, et d'unions locales interprofessionnelles. Ainsi les adhérents de la CGT bénéficient tout à la fois des moyens et des savoirs faire de leur profession dans leur structure professionnelle, comme des moyens de la défense commune à tous les salariés dans leur Union locale.

Les structures professionnelles sont l'outil d'une fédération professionnelle sur un territoire donné (départemental ou régional), tandis que les Unions locales (UL) sont réparties géographiquement sur le territoire du département. L'accueil des salariés s'effectue par chacune de ces organisations. Toutefois si vous avez un doute sur la profession dont vous relevez, l'Union Départementale pourra vous renseigner.

Que vous souhaitiez adhérer au syndicat ou bien l'organiser dans votre entreprise avec d'autres salarié-es, la structure professionnelle dont vous relevez tout comme l'UL la plus proche de votre entreprise, sont habilitées à le faire. La structure professionnelle connaît les particularités liées à l'exercice de votre profession qu'elle défend, puisque c'est au niveau de la branche qu'est négociée la convention collective dont vous relevez. Quant à l'UL, elle est le lieu de proximité géographique qui vous permettra d'assurer votre défense dans la plupart des cas, qu'il s'agisse de l'action juridique, et surtout collective dans l'entreprise et même en dehors. UL et structures professionnelles s'épaulent mutuellement, communiquent entre elles pour mieux répondre au rôle du syndicalisme sur notre département.

Enfin, sachez que les militants que vous rencontrerez sont des personnes engagées pour défendre la cause salariée, ce ne sont pas des «professionnels du syndicalisme». Il n'y a pas de «brevet de syndicaliste» ! Par contre, ils disposent de compétences reconnues. Ils mettent leur disponibilité au service de la défense des droits et du progrès pour les salariés, souvent avec succès ! Toutefois, ils ne sont pas toujours disponibles au moment exact où vous le souhaitez simplement parce qu'ils sont beaucoup sollicités et exercent généralement une activité professionnelle. Aussi, insistez, manifestez votre présence, faites nous connaître votre avis, demandez l'information que nous tenons à votre disposition.

# NOS UNIONS LOCALES

La CGT 69 c'est un réseau de 16 unions locales réparties sur l'ensemble du territoire, constituées par les syndicats et sections syndicales d'une même zone géographique (localité, bassin d'emploi, zones industrielles ou commerciales, etc.).

Il permet de construire les solidarités, de faire vivre « un syndicalisme de proximité » adapté aux diverses situations. L'union locale peut apporter l'aide pratique à la constitution d'un nouveau syndicat.



**Contactez votre  
Unions Locales  
la plus proche**

## **1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> arrondissements de Lyon**

31 rue Quivogne 69002 Lyon

Téléphone : 04 78 42 34 04

Courriel : [ul124cgtlyon@orange.fr](mailto:ul124cgtlyon@orange.fr)

Accueil : Mardi de 10h00 à 12h30 et de 14h30 à 17h30

Jeudi de 10h00 à 12h30 et de 14h30 à 17h30

Sur rendez vous le Vendredi après-midi

## **3<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> arrondissements de Lyon**

Bourse du Travail (3<sup>o</sup> étage – Salle 15) Place Guichard - 69003 Lyon

Téléphone : 04 78 60 94 72

Courriel : [unionlocale@lyon36-cgtrhone.org](mailto:unionlocale@lyon36-cgtrhone.org)

Facebook : <https://www.facebook.com/ulcgtlyon36>

Site : <https://www.ulcgtlyon36.fr/>

Accueil syndical : le Mardi de 14H à 17H ou sur rendez-vous

## **5<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> arrondissements de Lyon**

19 A rue Louis Loucheur 69009 Lyon

Téléphone : 04 78 83 92 03 / 09 67 10 12 59

Courriel : [ulcgt59lyon@orange.fr](mailto:ulcgt59lyon@orange.fr) / [cgtulvaise@outlook.com](mailto:cgtulvaise@outlook.com)

Permanences juridiques : Mardi et Jeudi de 14h à 18h

Les autres jours sur rendez-vous

## **7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements de Lyon**

151 rue Bataille 69008 Lyon

Téléphone : 04 78 74 98 95

Courriel : [ul7.8cgt@orange.fr](mailto:ul7.8cgt@orange.fr)

Site : <https://ulcgtlyon78.reference-syndicale.fr/>

Accueil syndical : Mardi de 9h à 17h, jeudi et vendredi après-midi sur rendez vous.

Permanence juridique Mardi de 9h à 12h, de 14h à 17h



## **L'ARBRESLE et environs**

9, impasse Charassin - 69210 L'Arbresle

Téléphone : 04 74 01 56 34

Courriel : [unionlocalecgt@sfr.fr](mailto:unionlocalecgt@sfr.fr)

Accueil: Lundi de 17h à 19h ou sur rendez vous

---

## **BRON**

41 rue de la pagère - 69500 Bron

Téléphone : 06 16 20 76 02

Courriel : [ulcgtbron@hotmail.com](mailto:ulcgtbron@hotmail.com)

Horaire de permanence *préférable sur rendez vous* mardi de 17h/19h

---

## **GIVORS et environs**

Bourse du Travail Benoit Frachon – 21, rue Malik-Oussékine 69700 Givors

Téléphone : 04 78 73 00 44

Courriel : [union-locale-cgt0@orange.fr](mailto:union-locale-cgt0@orange.fr)

Permanence : lundi de 16h00 à 18h30 et jeudi de 8h30 à 11h30

Et mercredi sur rendez vous

---

## **NEUVILLE SUR SAÔNE et environs**

9, rue Lefebvre - 69250 Neuville S/Saône

Téléphone : 04 78 98 21 63

Courriel : [neuville.cgt@wanadoo.fr](mailto:neuville.cgt@wanadoo.fr)

Accueil sur rendez - vous

---

## **OULLINS et environs**

80, Grande Rue d'Oullins - 69600 Oullins

Téléphone : 04 78 50 34 67

Courriel : [cgt.oullins@wanadoo.fr](mailto:cgt.oullins@wanadoo.fr)

Accueil : lundi mardi jeudi de 7h00 – 10h30 / mercredi vendredi de 7h00 à 09h30

Accueil juridique : lundi à partir de 9h00 (06 61 90 81 65)

---

## **RILLIEUX LA PAPE, CALUIRE**

30, avenue Leclerc - BP 13 - 69140 Rillieux la Pape (mitoyen avec crèche saperlivelette)

Téléphone : 09 62 10 20 99

Courriel : [ulcgt69.rillieux@wanadoo.fr](mailto:ulcgt69.rillieux@wanadoo.fr)

Site internet : <http://ul-cgt-rillieux.wifeo.com/>

Accueil juridique et salariés : jeudi de 17h à 19h

---

## **SAINT-PRIEST et environs**

I Bis rue laurent Bonnevey 69800 St Priest

Téléphone : 04 78 20 15 56 / 07 88 11 53 98

Courriel : [ul.cgtstpriest69800@gmail.com](mailto:ul.cgtstpriest69800@gmail.com)

Permanences : Mercredi à partir de 14h sans rendez-vous

D'autres possibilités sont offertes sur rendez-vous »

---

## **TARARE et environs**

Espace Belfort - 24 rue Pelletier 69170 Tarare

Téléphone : 09 63 21 88 05

Courriel : [lacgt.tarare@orange.fr](mailto:lacgt.tarare@orange.fr)

Accueil Juridique : lundi de 18h à 20h ou sur rendez vous

---

## **THIZY et environs**

68 rue de la république - Bourg de Thizy - 69240 Thizy les Bourgs

Téléphone : 04 74 64 05 99

Courriel : [ulcgtthizy@orange.fr](mailto:ulcgtthizy@orange.fr)

Accueil salariés les mercredi 14h/17h

---

## **VAULX EN VELIN, DÉCINES, MEYZIEU et environs**

Maison de Quartier - Rue Bataillon Carmagnole - 69120 Vaulx en Velin

Téléphone : 04 72 37 79 34

Courriel : [ulcgt.vaulx@wanadoo.fr](mailto:ulcgt.vaulx@wanadoo.fr)

Permanence et accueil juridique le mardi et jeudi de 15h à 17h

Privés d'emploi : jeudi de 15h à 18h

---

## **VENISSIEUX, SAINT FONS, FEYZIN et environs**

Maison du Peuple – 8 Bd Laurent Gérin - 69200 Vénissieux

Téléphone : 04 72 50 43 49

Courriel : [ulcgt.venissieux@wanadoo.fr](mailto:ulcgt.venissieux@wanadoo.fr)

Accueil : les lundis et les mercredis de 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00

le mardi de 8h30 à 12h00 / 13h30 à 16h00

le jeudi de 8h30 à 12h00 / 13h30 à 16h00

Permanence juridique : le mardi de 16h30 à 18h30 (salle n°2)

Accueil retraité interpro : le mercredi de 14h00 à 16h00 (salle n°9)

Permanence avocat : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredis du mois de 17h à 19 h (salle n°2)

---

## **VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS VAL DE SAÔNE**

Place Roger Rousset - 69400 Villefranche sur Saône

Téléphone : 04 74 65 25 31

Courriel : [ulcgtvillefranche69@gmail.com](mailto:ulcgtvillefranche69@gmail.com)

Site : [www.ulcgt69villefranche.fr](http://www.ulcgt69villefranche.fr)

Accueil juridique : les mardis et mercredi de 14h à 17h30

Accueil retraité : les mardis de 14h à 17h

---

## **VILLEURBANNE**

Palais du Travail - 9 Place Lazare-Goujon - 69100 Villeurbanne

Téléphone : 04 26 10 61 37

Courriel : [ulcgtvilleurbanne@free.fr](mailto:ulcgtvilleurbanne@free.fr)

Permanences mardi et vendredi de 9h à 12h

Accueil sur RDV pour les assistant-es maternelles

---

# NOS UNIONS SYNDICALES

## AGRO-ALIMENTAIRE et FORÊTS

Maison du Peuple

8, boulevard Laurent Gérin 69200 Vénissieux

Téléphone : 06 32 95 41 66 - Courriel : [fnafcgt.ra@wanadoo.fr](mailto:fnafcgt.ra@wanadoo.fr)

---

## BANQUES et ASSURANCES

**Fédération CGT des Syndicats du Personnel de la Banque et de l'Assurance**

courriel : [fspba@cgt.fr](mailto:fspba@cgt.fr) - tél. : 01 55 82 77 87

**Syndicat Local**

Bourse du travail Place Guichard Salle 43

courriel : [slpba.cgt@orange.fr](mailto:slpba.cgt@orange.fr) - tél. : 04 72 16 09 10

---

## CHEMINOTS

### SECTEUR FÉDÉRAL DE LA REGION DE LYON

23 rue Pierre Sémard 69007 Lyon

Téléphone : 04 26 21 78 63 - Courriel : [secteur@cgtcheminotslyon.fr](mailto:secteur@cgtcheminotslyon.fr)

Permanences : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h30

---

## CHIMIE

Bourse du Travail Place Guichard - 4<sup>ème</sup> étage - Salle 34/37 - 69003 Lyon

Téléphone : 06 49 85 57 16 / 06 77 80 84 15

Courriel : [michael.corgier@fnic-cgt.fr](mailto:michael.corgier@fnic-cgt.fr) / [lacaillejacques@aol.com](mailto:lacaillejacques@aol.com)

---

## CONSTRUCTION BOIS AMEUBLEMENT

Bourse du Travail Place Guichard - Salle 42 - 69003 Lyon

Téléphone : 07 49 23 16 93-

Courriel : [accueil.cgt.construction@gmail.com](mailto:accueil.cgt.construction@gmail.com) / [uscba69@gmail.com](mailto:uscba69@gmail.com)

Accueil sur rendez vous

---

## COMMERCE et SERVICES

Bourse du Travail Place Guichard - Salle 20 - 69003 Lyon

Tél. : 04 78 60 80 25 - 07 85 69 49 90 / Courriel : [us.com69@orange.fr](mailto:us.com69@orange.fr)

---

## ÉNERGIE

### Syndicat Lyonnais de l'Énergie

288 Rue Duguesclin 69003 Lyon

Tél. : 04 78 94 80 14 - Courriel : [sle.cgt@outlook.fr](mailto:sle.cgt@outlook.fr)

Permanence : lundi matin

Site internet : <https://www.cgtenergielyon.com/>

---

## ÉQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

Direction Départementale des Territoires du Rhône  
Cité Administrative d'Etat - Local CGT - 165 rue Garibaldi 69003 Lyon  
Permanence Mardi de 12h à 14h  
Tél. : 04 78 62 53 38 - Courriel : [cgt.syndicat.oh.ddt-69@icarre.net](mailto:cgt.syndicat.oh.ddt-69@icarre.net)

---

## EDUCATION, RECHERCHE, CULTURE

### Fédération de l'éducation de la recherche de la culture

Bourse du travail Place Guichard - Salle 48 - 69003 Lyon  
Tél. : 04 78 62 63 60 - Courriel : [samuel.delor@ferc-cgt.org](mailto:samuel.delor@ferc-cgt.org)

### Education (Public) - CGT Educ'Action 69 :

Tél. : 04 78 62 63 60 - Courriel : [contact69@cgteduc.fr](mailto:contact69@cgteduc.fr)  
Site : [www.cgteduc69.fr](http://www.cgteduc69.fr)

### Education (Privé sous contrat) - SNEIP Syndicat National de l'Enseignement Initial Privé

Contact : Béatrice LABROSSE -  
Tél. : 06 64 05 50 24 - Courriel : [sneip.lyon@cgt-ep.org](mailto:sneip.lyon@cgt-ep.org) / [academie.lyon@cgt-ep.org](mailto:academie.lyon@cgt-ep.org)

### Education Populaire (Branche ECLAT)

CGT Educ'Pop 69 - Courriel : [cgteducpop69@ferc-cgt.org](mailto:cgteducpop69@ferc-cgt.org)

### Formation et enseignement privé

Courriel : [sn@efp-cgt.org](mailto:sn@efp-cgt.org)

---

## IMPRIMERIE, LIVRE, PAPIER-CARTON

### Syndicat de l'imprimerie, du livre et du papier-carton de Lyon

Fédération des Industries du Livre, du Papier et de la Communication  
Bourse du Travail Place Guichard - Salle 49 - 69003 Lyon  
Tél. : 04 78 60 88 12 - Courriel : [syndicatdulivrelyon@orange.fr](mailto:syndicatdulivrelyon@orange.fr)  
Accueil : mercredi 14h00 à 18h30. Permanences retraités : lundi 14h00-17h00.

---

## FINANCE PUBLIQUES

Tél. : 07.69.24.76.38 - Courriel : [cgt.drifip69@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip69@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site : <https://69.cgtfinancespubliques.fr/>

---

## METALLURGIE

### USTM - Union Syndicale des Travailleurs de la Métallurgie

Bourse du travail - Place Guichard - Salle 37 - 69003 Lyon  
Tél. : 04 78 60 80 33 (contact mail préférable)  
Courriel : [cgt.ustm@wanadoo.fr](mailto:cgt.ustm@wanadoo.fr) ou [ustm69sud@orange.fr](mailto:ustm69sud@orange.fr)

---

## ORGANISMES SOCIAUX

Bourse du Travail - Place Guichard - Salle Janis Griot n° 17 - 69003 Lyon  
Tél : 06 28 34 96 22 - Courriel : [orgasociaux.rhonealpes@gmail.com](mailto:orgasociaux.rhonealpes@gmail.com)  
Courriel syndicat retraités des organismes sociaux 69 : [cgtosra@gmail.com](mailto:cgtosra@gmail.com)

---

## **SANTÉ et ACTION SOCIALE (Publique et Privée)**

### **Union Syndicale Départementale Santé Action Sociale**

Salle 27 / 28 - Place Guichard - 205 rue de Créqui - 69422 Lyon Cedex 03

Tél. : 04 78 60 09 57 - Courriel : [sante@cgtsante69.fr](mailto:sante@cgtsante69.fr)

Accueil : tous les jours 8h00 à 16h00 ou sur rendez-vous.

Permanence juridique tous les 2<sup>ème</sup> mardi du mois à partir de 14h

---

## **SYNDICAT DU NETTOYAGE**

151 rue Bataille 69008 Lyon

Tél. : 04 72 78 64 61 - Courriel : [syndicatcgtdenettoyage@orange.fr](mailto:syndicatcgtdenettoyage@orange.fr) /

Foued ABDESSELEM : 06 85 60 44 62 / Saïd ABDESSELEM : 06 07 97 52 93

Accueil mercredi et vendredi : de 14h à 16h

---

## **Activités Postales et de Télécommunications**

79, rue Pierre Delore 69008 Lyon

Tél. : 04 78 61 15 10 - Courriel : [fapt69@cgtfapt69.org](mailto:fapt69@cgtfapt69.org)

---

## **Fonction publique territoriale (Fédération des Services Publics)– Coordination Syndicale Départementale**

Bourse du travail Place Guichard - Salle 22 - 69003 Lyon

Tél. : 04 78 60 59 36 - Courriel : [csdsp69@wanadoo.fr](mailto:csdsp69@wanadoo.fr)

---

## **TRANSPORT**

### **STTRAT CGT du Gd Lyon**

Syndicat Territorial des Transports routier et Activités Auxiliaires des Transports

1 bis rue Laurent Bonneval 69800 St Priest

Tél. : 04 78 20 15 56 / 06 62 73 38 71 - Courriel : [sttratcgtgdlyon@gmail.com](mailto:sttratcgtgdlyon@gmail.com)

Permanences les vendredi après midi ou sur rendez vous.

### **STTRAT Lyon Nord**

Permanences à l'Union Locale de Villefranche

Place Roger Rousset - 69400 Villefranche sur Saône

Mercredis de 15h à 18h - courriel : [sttratlyonnord@gmail.com](mailto:sttratlyonnord@gmail.com) (contacter par mail en amont)

---

## **TRAVAILLEURS DE L'ETAT**

Délégué Régional Fédéral Rhône-Alpes-Auvergne

Pascal LECAPITAINE

51 Bd Yves FARGES - Quartier Général Frère - BP 41- 69998 Lyon cedex 07

Tél. : 06 34 52 28 95

Courriel : [lecapitainepascal@yahoo.fr](mailto:lecapitainepascal@yahoo.fr) / [pascal.lecapitaine@intradef.gouv.fr](mailto:pascal.lecapitaine@intradef.gouv.fr)

Accueil sur rendez vous

---

## **SPECTACLE, CINÉMA, AUDIOVISUEL ET ACTION CULTURELLE »**

Bourse du Travail de Lyon, salle 16

Section Locale Fédérale 69

Courriel : [self69@cgtspectacle.org](mailto:self69@cgtspectacle.org)

---

# À VOUS QUI SOUHAITEZ DONNER DU SENS AUX ŒUVRES SOCIALES



**Fidèle à notre histoire syndicale, nous vous accompagnons pour favoriser les progrès sociaux dans l'entreprise, simplifier votre mission et proposer des produits et services adaptés aux besoins des salariés.**

UpCoop, coopérative de salariés, partenaire historique des instances représentatives du personnel et entreprise à mission, élargit ses domaines d'expertise en vous proposant des solutions digitales concrètes et efficaces pour valoriser votre mission d'élu au service des bénéficiaires : billetterie sur mesure pour la gestion des dotations et subventions, maîtrise de votre politique d'Activités Sociales & Culturelles, formalisation de la comptabilité du CSE, accès à un panel de prestations juridiques, outils de communication personnalisables.



Up cadhoc



Up chèque culture



Up sport & loisirs



Up kalidea

Retrouvez les solutions UpCoop sur [up.coop](https://up.coop)  
Contactez notre équipe partenariats :  
[infopartenariatsetcooperation@up.coop](mailto:infopartenariatsetcooperation@up.coop)

La coopérative UpCoop est partenaire de



# Tout Sur le CSE

la CGT Auvergne - Rhône - Alpes  
met à disposition des salarié-e-s et des représentant-e-s :

## ToutSurLeCse.fr

Une plateforme numérique participative autour des CSE

Vous avez besoin :

- d'une réponse à vos questions sur le CSE
- d'une aide à la négo, d'un protocole d'accord
- d'échanger avec des représentant-e-s des salarié-e-s
- d'avoir des conseils personnalisés
- de consulter des accords existants

Alors, connectez-vous sur [www.toutsurlecse.fr](http://www.toutsurlecse.fr)

**AUVERGNE - RHÔNE-ALPES**

Courriel : [contact@cgt-aura.org](mailto:contact@cgt-aura.org) Site : [www.cgt-aura.org](http://www.cgt-aura.org)



## OUTIL DE LA CGT DANS VOTRE DEPARTEMENT

# LA FORMATION SYNDICALE :

### **Pour être efficace, tout simplement.**

Pour équiper nos syndiqués, militants, dirigeants en savoir et savoir-faire pour agir, mener et conduire leur activité, et remplir leur mandat.

Il nous faut des syndiqués qui assument des responsabilités à tous les niveaux de l'organisation. Ils et elles sont élus sur la base de la confiance que les autres leur accordent, mais cela ne dispense pas d'acquérir les connaissances et plus largement les capacités indispensables à la réussite de la mission qui leur est confiée. Aujourd'hui, c'est devenu déterminant, parce que le champ du syndicalisme s'élargit, les questions se complexifient, le salariat s'est beaucoup diversifié. Tout cela donne à la formation syndicale une place nouvelle et un rôle différent.

### **La formation syndicale comment ?**

Tout participant à des formations est au centre de la construction de ses connaissances. La formation syndicale, ce n'est pas l'école ! Il y a des syndiqués rassemblés dans une même volonté de s'écouter, de partager leurs savoirs et leurs pratiques. Toutes les méthodes utilisées par les formateurs, qui sont bien souvent des militants eux-mêmes, permettent à chacune et chacun d'être à l'aise pour apprendre. Le but est de favoriser l'implication du syndiqué dans la vie syndicale, d'agir en en percevant le sens et l'utilité. La formation syndicale, c'est s'enrichir du collectif et y prendre du plaisir !

### **La formation syndicale pour qui ?**

#### **Pour tous les syndiqués, les militants et les dirigeants.**

C'est un droit qui doit pouvoir s'exercer dès leur adhésion et tout au long de leur vie syndicale. Il y a des choses à savoir, à comprendre (comment fonctionne l'entreprise, la société en général et le sens des décisions ou propositions patronales ou des pouvoirs publics, le rôle des syndicats, la nature et le sens de leurs propositions, le rôle des élus, les droits des salariés...) et aussi des choses à savoir faire, surtout si on exerce une responsabilité particulière.

Pour acquérir ces savoirs et savoir-faire, il y a trois vecteurs qui doivent se conjuguer :

- La pratique : « c'est en forgeant qu'on devient forgeron ».
- La lecture de la presse syndicale : une femme, un homme informé-e en vaut deux...
- Et la formation syndicale.

**Développer une formation syndicale accessible, répondant aux besoins de chacun, dès l'adhésion, au fur et à mesure des prises de responsabilités, puis tout au long de sa vie syndicale constitue un enjeu majeur pour que la CGT atteigne les objectifs qu'elle se fixe.**

## COLLECTIF FORMATION SYNDICALE

215 cours Lafayette 69006 Lyon -

Tél. : 04 72 75 53 53 - courriel : [formation.syndicale@cgt69.com](mailto:formation.syndicale@cgt69.com)



# le Peuple

PAIX,  
SÉCURITÉ

ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS  
ET NON-DISCRIMINATION

UN SALAIRE

NSTS

LOGEMENT

LA RETRAITE

ÉGALITÉ FEMMES /  
HOMMES



CHÔMAGE

SANTÉ



## Fiches REPERES REVENDICATIFS

Mises à jour : février 2023

# LA PRESSE DE LA CGT

## La VO ENSEMBLE !

### *Le mensuel des adhérents de la CGT*

Le mensuel est un engagement de l'organisation à être toujours plus proche, solidaire et efficace. Lieu d'échanges, le journal a cette ambition de conjuguer réalités de terrain, repères revendicatifs et sujets qui font débat, qui préoccupent les salariés. Il doit devenir l'outil au service du "tous ensemble", de l'expression des solidarités, des succès revendicatifs et des bonnes expériences. Il doit encourager chacune, chacun, à prendre sa place dans le syndicat, à s'investir résolument aux côtés des salariés de son entreprise et à réfléchir à s'adresser aux salariés qui sont isolés, qui ne disposent pas d'organisation collective à l'entreprise, et leur proposer de s'organiser à leur tour pour se faire respecter, défendre et gagner des droits pour vivre mieux.

## LE COURRIER DÉPARTEMENTAL

L'UD CGT du Rhône publie à l'intention des organisations CGT du département le Courrier départemental à destination des syndicats et le Rhône Syndical pour les syndiqué-es retraité-es.

## LA VIE OUVRIÈRE

La Vie Ouvrière est le trimestriel de la CGT à destination de tous ses syndiqués ayant une activité militante.

Le monde change, l'information va vite. Réalisé par une équipe de professionnels, le journal décrypte et analyse l'essentiel de l'actualité sociale et syndicale pour aider le lecteur à connaître et comprendre le monde, de l'entreprise à la planète. Lieu de rencontres et d'échanges, il participe à la construction de convergences d'analyses, de propositions et d'actions. Grâce à ses articles juridiques, il aide chaque lecteur à connaître ses droits pour mieux se défendre. Parce que la vie ne s'arrête pas à la sortie du bureau ou de l'atelier, la Vie Ouvrière accorde aussi toutes leurs places à la culture et aux faits de sociétés. Abonnez-vous sur le site de la librairie de la Vie Ouvrière

Site : <https://boutique.nvo.fr/common/abonnement>

## LE PEUPLE

Vous vous intéressez au travail, à ses conditions quotidiennes, aux revendications des hommes et des femmes pour la santé, le respect, la justice, l'égalité.

Vous vous intéressez à la CGT, à ses positions et à ses combats, à son point de vue sur tous les sujets qui préoccupent notre société. Vous vous intéressez aux relations des peuples dans le monde, à leurs luttes pour le développement et la paix.

"Le Peuple" aborde tout cela, du point de vue des militantes et militants de la CGT.

Il organise des débats, sous forme de tables rondes, de regards croisés.

Il publie en références l'ensemble des positions officielles de la CGT.

# OPTIONS

**OPTIONS est le trimestriel d'informations sociales de l'UGICT.**

L'Ugict communique à ses adhérent·e·s via son journal dédié Options et sur son site internet [ugict.cgt.fr](http://ugict.cgt.fr) où vous y trouverez tous les Guides et publications

# RÉACTIF

**Journal des privé-es d'emploi.**

Le Réactif est le trimestriel édité par le Comité National CGT des Travailleurs Privés d'Emploi et Précaires.

# VIE NOUVELLE

**“Vie Nouvelle” est le magazine de l'Union Confédérale des Retraités CGT.**

Dans ses différentes rubriques, le journal traite de tout ce qui fait la vie des retraités : défense des revendications, mobilisation, action et syndicalisme, mais aussi les loisirs, la détente, la culture, le jardinage...

# IN MAGAZINE

**«IN» est la revue bimestrielle de l'INDÉCOSA-CGT (Information et défense des consommateurs salariés)** et aborde tous les sujets relevant de la consommation et la défense des consommateurs.

Chaque numéro contient un dossier complet sur un grand sujet consumériste, mais aussi des informations sur les actions conduites par les Associations INDÉCOSA sur l'ensemble du territoire.

Vous y trouverez en outre des renseignements pratiques, tels que l'indice des prix, du coût à la construction, les aides et allocations, etc.





## Soutenir chacun, c'est s'engager auprès de tous.

Notre action sociale agit dans trois grands domaines : le handicap, la santé et la maladie, la précarité pour apporter son soutien aux plus fragiles et favoriser l'inclusion de tous dans la société.

[groupe-apicil.com](http://groupe-apicil.com)

SANTÉ | PREVOYANCE | ÉPARGNE & SERVICES FINANCIERS | RETRAITE

 GROUPE  
**APICIL**  
UNIQUES, ENSEMBLE

**APICIL Transverse** Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1er juillet 1901, n° SIREN 417 591 971 - siège social: 38 rue François Peissel 69300 Caluire-et-Cuire **GRESHAM Banque** SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 997 634 €, RCS Paris 341 911 576, N°14.120, siège social :20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris Cedex 08. Établissement de Crédit 14.120 soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459 75436 Paris Cedex 09 **APICIL Asset Management** SA au capital de 8 058 100 € - RCS Paris 343 104 949 - SGP - Agrément AMF n° GP 98038 Siège social 20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris CEDEX 08  
Photo : Shutterstock - IN21/FCR0013 - communication publicitaire à caractère non contractuel

# LE PROGRES SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL C'EST POSSIBLE ET URGENT !





## Votre organisation syndicale nous fait confiance, pourquoi pas vous ?

La Macif vous propose des solutions pour vous et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : [macif.fr](https://www.macif.fr)



La Macif,  
c'est **vous.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits SOCRAM BANQUE, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 ([www.orias.fr](https://www.orias.fr)).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 ([www.orias.fr](https://www.orias.fr))

# DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



# POUR DEFENDRE VOS DROITS

## LE CONSEIL DE PRUD'HOMMES

**Pour faire respecter vos droits individuels et collectifs, vous pouvez avoir recours aux conseils de prud'hommes.**

**Il existe deux conseils de prud'hommes dans le département : Villefranche-sur-Saône et Lyon. Les élus CGT prud'homaux sont à vos côtés, ils agissent pour défendre vos intérêts de salarié et les garanties collectives.**

### QUE FONT LES PRUD'HOMMES ?

Depuis la loi du 18 janvier 1979, la compétence des conseils de Prud'hommes a été étendue à l'ensemble des différends d'ordre individuel nés du contrat de travail.

Les litiges tranchés habituellement par le Conseil de prud'hommes sont divers. Dans la quasi-totalité des cas, ils sont jugés suite à la demande d'un salarié (dommages intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, paiement des salaires, indemnités de licenciements, etc.).

Outre la séparation en deux collèges (employeurs et salariés), le Conseil de prud'hommes est divisé en cinq sections : industrie, commerce, agriculture, activités diverses et encadrement. Les litiges sont examinés par la section correspondant à l'activité principale de l'employeur ou par la section encadrement si le litige concerne un salarié de l'encadrement. Dans chacune de ces sections, existent au moins un bureau de conciliation et un bureau de jugement.

### COMMENT FONCTIONNENT LES PRUD'HOMMES ?

Le mode de saisine du conseil de prud'hommes a changé puisque désormais il faut remplir une requête introductive d'instance et envoyer à l'adversaire les pièces et argumentaire succinct pour établir sa demande. ( des pièces et autre argumentaire pourront être complétés dans le cadre de la procédure)

Chaque affaire passe (sauf exceptions prévues par le code du travail) obligatoirement devant un Bureau de conciliation qui s'efforce de concilier l'employeur et le salarié. Ce Bureau de conciliation ne rend pas de jugement sur le fond. Ce sont les parties qui décident de s'accorder ou non sur tout ou partie du litige. Il est établi un procès-verbal de conciliation.

Le Bureau de conciliation peut décider par ordonnance certaines mesures (délivrance de pièces légales, versement d'une provision sur salaire.) qui sont immédiatement exécutoires. Toutefois, un accord entre les parties peut encore intervenir ultérieurement à tout moment de la procédure. Si cette tentative de conciliation ne réussit pas, le litige est porté devant un Bureau de jugement.

Avant de se prononcer, le Bureau de jugement entend les parties et examine le dossier, il peut éventuellement soit à la demande des parties soit volontairement faire citer des témoins et ordonner toutes mesures d'informations complémentaires.

Les parties se présentent devant le bureau de jugement composé de quatre conseillers prud'hommes - 2 employeurs et 2 salariés - et d'un greffier.

Les débats ont alors lieu : ils sont publics et la procédure est orale, avec obligation de communication des pièces entre les parties en amont de la tenue du bureau de jugement. Après l'audience, les conseillers vont étudier les dossiers et délibérer. Ils prennent alors leur décision à la majorité absolue ; en cas d'égalité des voix, l'affaire est renvoyée devant une nouvelle audience du bureau de jugement, présidée cette fois par le juge départiteur, le code du



travail prévoyant un délai d'un mois (difficilement applicable). Une fois la décision arrêtée par les juges, un jugement est rédigé et sera prononcé à une date ultérieure par une mise à disposition ou prononcé à une audience.

Plusieurs recours sont alors possibles pour la partie qui n'est pas satisfaite du jugement : opposition, appel, pourvoi en cassation selon des procédures particulières à chaque voie de recours.

## RÉFÉRÉ

En cas d'urgence mais surtout d'évidence, le référé prud'homal permet un traitement très rapide du litige. La décision des juges est alors toujours provisoire, sauf dérogation particulière inscrite dans le code du travail notamment en matière de contestation de l'avis du médecin du travail..

La procédure prud'homme est orale et gratuite.

Il a été créé une liste départementale de défenseurs syndicaux chargés d'accompagner les salariés devant le conseil de prud'homme.

D'autre part, au regard de ses ressources le salarié peut bénéficier de l'aide-juridictionnelle permettant de bénéficier gratuitement de l'avocat de son choix. La demande d'aide-juridictionnelle est faite au Tribunal judiciaire.

Les frais d'expertise et d'huissiers sont à la charge des parties. Une partie peut demander aux juges que ses frais soient mis à la charge de l'adversaire. L'aide juridictionnelle peut être accordée à ce titre.

## LA PRÉSENCE D'UN AVOCAT N'EST PAS OBLIGATOIRE

Les parties peuvent se faire assister soit par un salarié ou un employeur appartenant à la même branche d'activité, soit par un délégué permanent ou non d'une organisation syndicale ou patronale, soit par leur conjoint, concubin et pacsé soit par un salarié de l'entreprise ou de l'établissement, soit par un défenseur syndical inscrit sur une liste départementale de la DRRETS.

## AIDE JURIDICTIONNELLE

*Section 1ère instance Palais de Justice - 67, rue Servient - 69433 Lyon Cedex 03*

*Du lundi au vendredi accueil de 8h00 à 17h00. Tél. (standard) 04 72 60 72 12*

### • Plafond relatif aux ressources

Le revenu fiscal de référence doit être inférieur ou égal à 12 271 € pour l'AJ totale ou à 18 404 € pour l'AJ partielle.

### • Plafond relatif au patrimoine mobilier et financier

Le patrimoine mobilier et financier, qui comprend notamment l'épargne, doit être inférieur ou égal à 12 271 €.

Ce plafond est majoré en fonction de la composition du foyer fiscal : 2 209 € par personne supplémentaire jusqu'à trois personnes et 1 395 € à partir de quatre personnes.

### • Plafond relatif au patrimoine immobilier

Le patrimoine immobilier doit être inférieur à 36 808 €. Ne sont pas pris en compte les biens qui ne pourraient être vendus ou donnés en gage sans entraîner un trouble grave. Il s'agit, par exemple, de la résidence principale et des biens destinés à l'usage professionnel.

Là aussi, le plafond est majoré en fonction de la composition du foyer fiscal : 6 625 € par personne supplémentaire jusqu'à trois personnes et 4 185 € à partir de quatre personnes.

## LES CONSEILLERS DU SALARIÉ

Les conseillers du salarié sont des militants de l'organisation syndicale désignés par le syndicat et nommés par le Préfet.

La CGT apporte une grande importance à cette activité militante d'aide aux salarié-es dès que ceux-ci sont convoqués dans le cadre de l'entretien préalable au licenciement, pour les assister afin de permettre ensuite, au salarié, si cela est possible juridiquement, de se défendre devant un conseil de prud'hommes.

La CGT est une force aux cotés des salariés qui subissent l'arbitraire patronal, dans les luttes, dans la défense de l'emploi, mais aussi une force aux cotés des salarié-es pour faire respecter leurs droits.

Plusieurs textes du code du travail concernent les conseillers du salarié, parmi ceux-ci :

### ARTICLE L1232-4

Lors de son audition, le salarié peut se faire assister par une personne de son choix appartenant au personnel de l'entreprise.

Lorsqu'il n'y a pas d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, le salarié peut se faire assister soit par une personne de son choix appartenant au personnel de l'entreprise, soit par un conseiller du salarié choisi sur une liste dressée par l'autorité administrative.

La lettre de convocation à l'entretien préalable adressée au salarié mentionne la possibilité de recourir à un conseiller du salarié et précise l'adresse des services dans lesquels la liste de ces conseillers est tenue à sa disposition.

### ARTICLE D1232-5

La liste des conseillers du salarié est arrêtée dans chaque département par le préfet et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Elle est tenue à la disposition des salariés dans chaque section d'inspection du travail et dans chaque mairie.

### ARTICLE R1232-1

La lettre de convocation prévue à l'article L. 1232-2 indique l'objet de l'entretien entre le salarié et l'employeur.

Elle précise la date, l'heure et le lieu de cet entretien.

Elle rappelle que le salarié peut se faire assister pour cet entretien par une personne de son choix appartenant au personnel de l'entreprise ou, en l'absence d'institutions représentatives dans l'entreprise, par un conseiller du salarié.

**LISTE DES CONSEILLERS DE SALARIÉS DE LA CGT 69  
À RETROUVER SUR LE SITE DE VOTRE UD :**

<https://ud69.reference-syndicale.fr/conseillers-des-salaries/>

# LE DROIT DE GRÈVE DANS LE PRIVÉ

Le droit de grève en France est :

- un droit garanti par la Constitution,
- un droit individuel des salariés,
- bref, c'est une liberté individuelle.

A contrario de ce qui est annoncé dans nombre d'entreprises, le droit de grève n'est pas un droit réservé aux organisations syndicales.

Le droit de grève est donc un droit individuel et aucun salarié, ni aucun citoyen ne peut priver un autre salarié de sa liberté de faire grève.

## QUI PEUT FAIRE GRÈVE ?

Tout salarié, syndiqué ou non, a le droit de faire grève dans son entreprise dès l'instant où il obéit à un mot d'ordre de grève formulé au plan national.

Exemple : Dans une entreprise ne comportant qu'un seul salarié, celui-ci a le droit de faire grève s'il répond à un mot d'ordre de grève national. Des salariés peuvent cesser le travail dans le cadre d'une grève nationale interprofessionnelle s'il s'agit de soutenir des revendications professionnelles : défense des retraites, refus des blocages des salaires ou de la réduction du temps de travail.

En fonction du secteur (public, ou privé), du statut (droit privé, fonctionnaire etc...), de l'activité (transport de voyageurs, déchet, mission de service public), le droit de grève peut-être limité ou conditionné à des délais précis, ou l'existence d'un préavis déposé par une organisation syndicale.

Afin de pouvoir organiser la grève au mieux pour obtenir satisfaction des revendications, il faut mieux prendre contact avec sa structure professionnelle de référence (voir ci-dessus).

## LE SALARIÉ DOIT-IL SE DÉCLARER GRÉVISTE ?

**OUI**, c'est au salarié absent de son poste de travail de justifier cette absence, en l'occurrence par sa participation à la grève. L'employeur ne peut présumer qu'un salarié absent est gréviste. Il doit lui demander les motifs de son absence.

## UN GRÉVISTE PEUT-IL ÊTRE SANCTIONNÉ ?

**NON**, un salarié ne peut être sanctionné ou licencié en raison de l'exercice normal du droit de grève. Une telle sanction ou licenciement serait nul.





**LE TRAVAIL  
A PLUSIEURS VISAGES.  
LA CGT A LE VÔTRE.**



# **10** Bonnes raisons de rejoindre la CGT

- 1.** Défendre et connaître ses droits de salarié(e)s.
- 2.** Pour recevoir un soutien personnalisé, efficace, tout au long de sa vie professionnelle.
- 3.** Pour promouvoir les valeurs de justice sociale de progrès, de solidarité, d'égalité et de démocratie dans la société et dans l'entreprise.
- 4.** Pour faire entendre sa voix et ses propositions librement, démocratiquement et en toute indépendance.
- 5.** Pour agir avec d'autres, collectivement pour être plus forts.
- 6.** Pour obtenir une vraie **Sécurité Sociale professionnelle** et un **nouveau statut du travail salarié** qui garantisse un socle de droits transférables et progressifs sur toute une carrière quelle que soit l'entreprise.
- 7.** Pour **développer l'emploi stable et qualifié**. Pour refuser la précarité, le chômage de masse. Pour en finir avec les discriminations et les exclusions.
- 8.** Pour défendre la retraite à 60 ans pour **TOUS** et **TOUTES**, et une protection sociale de haut niveau.
- 9.** Pour un salaire décent qui permette de vivre convenablement, il faut un SMIC à 1 500 euros net !
- 10.** Pour améliorer au quotidien ses conditions de travail et de vie.



# Bulletin de contact et de syndicalisation

**NOM** : ..... **Prénom** : .....

**Date de naissance** : .....

**Tél.** : .....

**Courriel** : .....

**Adresse** : .....

**CP** : ..... **Ville** : .....

## STATUT

**Actif** :

**Retraité** :

**Privé d'emploi** :

## EMPLOYEUR :

**Adresse** : .....

**CP** : ..... **Ville** : .....

**Bulletin à renvoyer à Union Départementale CGT 69**

**215 cours Lafayette 69006 Lyon**

**Tél. : 04 72 75 53 53 / Fax : 04 72 75 53 53 59 / courriel : [ud69@cgt.fr](mailto:ud69@cgt.fr)**

*Missions légales récurrentes*

Consultation annuelle sur  
la situation économique  
et financière

Consultation sur la  
politique sociale, les  
conditions de travail et de  
l'emploi

Orientations Stratégiques  
de l'entreprise

*Missions légales ponctuelles*

Licenciement

Alerte

O P A

Concentration

*Missions conventionnelles*

Tenue de comptabilité

Révision des comptes

Etablissement des états  
financiers

Social (Paies et déclarations  
sociales)

Conseil

Assistance à la rédaction du  
rapport de présentation des  
comptes

60 Rue Racine  
69100 VILLEURBANNE  
04 78 69 17 81  
[www.mericassocies.com](http://www.mericassocies.com)

&

58 A Rue du Dessous des Berges  
75013 PARIS - 01 56 59 13 50





# **Union Départementale CGT du Rhône et de la Métropole de Lyon**

**215 cours Lafayette 69006 Lyon**

**Tél. : 04 72 75 53 53 / Fax : 04 72 75 53 59**

**Courriel : [ud69@cgt.fr](mailto:ud69@cgt.fr) / Site internet : <https://ud69.reference-syndicale.fr/>**